

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 8 mars 2022

Délibération n°10 - 2022 relative aux prestations d'accueil de la Villa Bissinger

Vu le code de l'éducation,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve les tarifs de prestations d'accueil de la Villa Bissinger.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	35	Membres présents	19
Majorité absolue	18	Membres représentés	9
Nombre de pouvoirs	9		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Tarifs prestation Villa Bissinger

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 15/03/2022

Document mis en ligne le : 15/03/2022